



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglomération

DELIBERATION N°99/2024/CACL

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 13 JUIN 2024 A 09H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA LIGNE 7 (SERVICE NORMAL ET SERVICE EXPRESS) ET EN TRANCHES CONDITIONNELLES DEUX LIAISONS A CREER ENTRE MATOURY ET L'AEROPORT, ET ENTRE MATOURY ET REMIRE-MONTJOLY.

Nombre de Conseillers en exercice : 49

Nombre de Procurations : 6

Nombre de Conseillers Présents : 30

Date de la convocation : 5 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi treize juin, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Serge BAFAU – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Xavier CLERVAUX – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Corine DIMANCHE – Thierry ELIBOX – Christian FAUBERT – Serge FÉLIX – Farah GRISET-KHAN – Sandrine JACQUES – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Claude PLENET – Anne-Michèle ROBINSON – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Gilles ADELSON **donne procuration** à Monique AZER – Liser CLIFFORD **donne procuration** à Serge FÉLIX – Phong LY **donne procuration** à Serge SMOCK – Hélène SERVIUS **donne procuration** à Yolande MILZINK-CINCINAT – Magali ROBO **donne procuration** à Kenny CHEN-TUNG – Stéphanie PRÉVOT-BOULARD **donne procuration** à Claude PLENET

ÉTAIENT ABSENTS : Julner BELIZAIRE – Pascal BRIQUET – Louis-Mike CALUMEY – Albanie CIPPE – Seedna DELAR – Michel DUBOILLÉ – Eugène EPAILLY – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Chester LEONCE – Mikaël MANCÉE – Tineffa NAÏSSO – Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

36 POUR	Monique AZER – Serge BAFAU – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER – Kenny
---------	--

	<p>CHEN-TUNG – Claire CHINON – Xavier CLERVAUX – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Corine DIMANCHE – Thierry ELIBOX – Christian FAUBERT – Serge FÉLIX – Farah GRISET-KHAN – Sandrine JACQUES – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Claude PLENET– Anne-Michèle ROBINSON – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR</p> <p>Gilles ADELSON – Liser CLIFFORD – Phong LY – Hélène SERVIUS – Magali ROBO – Stéphanie PRÉVOT-BOULARD</p>
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°60/2021/CACL du 9 avril 2021 dans laquelle le Conseil communautaire a approuvé le principe de la Concession sous forme d'une délégation de service public pour l'exploitation du service de transport urbain de voyageurs de la ligne 7 ainsi que les deux liaisons à créer ;

Vu la délibération n°40/2023/CACL du 24 mars 2023 dans laquelle le Conseil communautaire a approuvé le projet de contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la ligne 7 (service normal et service express) et en tranches conditionnelles deux liaisons à créer entre Matoury et l'aéroport, et entre Matoury et Rémire-Montjoly avec l'entreprise OBIS ;

Vu l'avis favorable de la Commission Mobilité réunie en séance le mercredi 22 mai 2024 ;

Vu l'avis de la Commission de délégation de service public réunie en séance le 3 juin 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances et Fiscalité » réunie en séance le lundi 3 juin 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 5 juin 2024 ;

Vu le Rapport N° 99/2024/CACL portant sur l'approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la ligne 7 (service normal et service express) et en tranches conditionnelles deux liaisons à créer entre Matoury et l'aéroport, et entre Matoury et Rémire-Montjoly ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 99/2024/CACL portant sur l'approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la ligne 7 (service normal et service express) et en tranches conditionnelles deux liaisons à créer entre Matoury et l'aéroport, et entre Matoury et Rémire-Montjoly ;

ARTICLE 2

D'approuver le projet d'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la ligne 7 (service normal et service express) et en tranches conditionnelles deux liaisons à créer entre Matoury et l'aéroport, et entre Matoury et Rémire-Montjoly avec l'entreprise OBIS, annexé à la présente délibération ;

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 13 juin 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK